

# L'APST37 vous accompagne à différents niveaux avec :

- Des outils
- Une ressource documentaire riche
- Un accompagnement individuel et personnalisé
- Des actions et rencontres collectives
- Un réseau de référents santé sécurité
- Des vidéos en ligne



**L'accès aux outils et l'accompagnement sont compris dans vos cotisations.**

\*IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Pour toute demande d'intervention d'un IPRP\*, contactez votre Médecin du travail, qui définira avec vous les priorités et les actions à mettre en œuvre pour préserver la santé au travail de vos salariés dans votre entreprise.

Pour plus d'informations :  
[www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)



2 Avenue du Pr. Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY LES TOURS  
02 47 37 66 76



# Évaluation des Risques Professionnels

Évaluer les risques professionnels, les repérer dans l'entreprise et définir des actions de prévention appropriées permet de s'inscrire dans une démarche de progrès.

Bruit

Produits

Vibrations

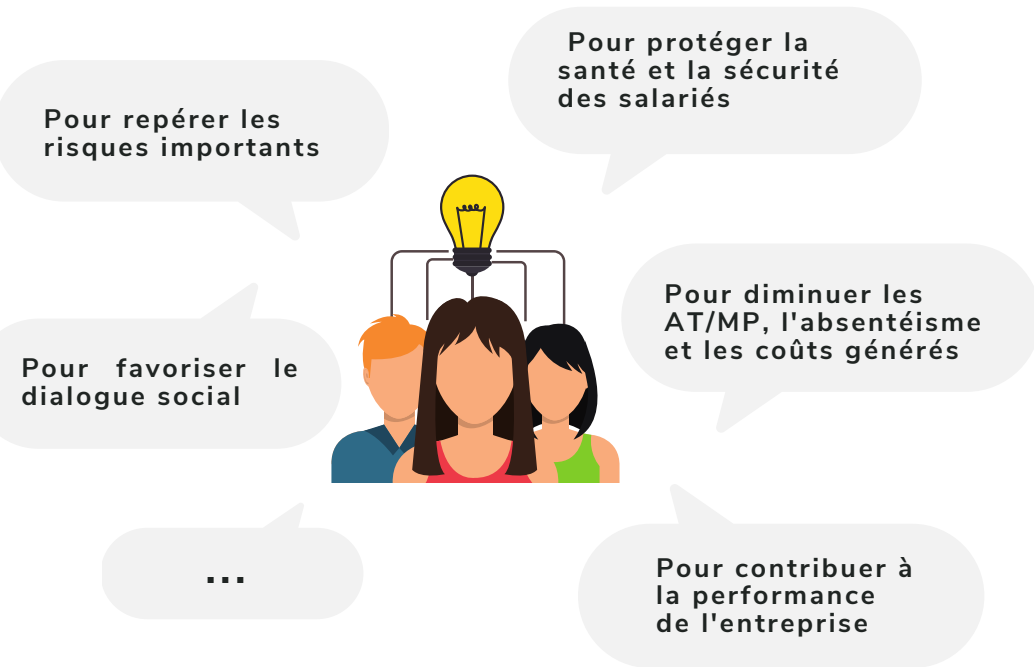
**RISQUES**

Électricité

Éclairage

Postures ...

# Pourquoi évaluer les risques ?



**... Tout en répondant aux obligations de Prévention !**

**i L'obligation de sécurité est une obligation de résultat.**



Le Document Unique est mis à la disposition des salariés, des membres du CSSCT, des DP, du médecin du travail, de l'inspection du travail, des contrôleurs de la CARSAT Centre Val de Loire.

Document Unique, DU, DUER, DUERP... différents noms pour un même document



## Obligations de l'employeur

### Art L4121-1 du Code du Travail

Il relève de la responsabilité de l'employeur d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. L'employeur est tenu envers son salarié d'une obligation de résultat relative à la protection de sa sécurité physique et mentale.

### Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Il rend obligatoire, pour toute entreprise, de transcrire dans le Document Unique les résultats de l'évaluation des risques. Le Document Unique est un inventaire des risques dans chaque unité de travail.

### Art L4644-1 du Code du Travail

Désignation d'un ou plusieurs salariés compétents pour :

- Evaluer, planifier et organiser les actions de prévention
- S'assurer de la bonne réalisation des mesures choisies
- Sensibiliser l'ensemble des salariés
- Veiller à l'amélioration continue des dispositifs de prévention

**Le Document Unique s'impose pour toute entreprise d'au moins 1 salarié**





**+** Disponible en version informatique avec sauvegarde des mises à jour ou version papier classique



\* **Travail pluridisciplinaire** : référent santé sécurité, direction, salariés volontaires, instances...

## La mise à jour

Le Document Unique relève de la responsabilité de l'employeur et doit être mis à jour **au moins tous les ans** mais aussi lorsque :

- une unité de travail a subi un aménagement important
- de nouveaux éléments modifient l'évaluation des risques (ex. accident)



**Vivant et évolutif, le Document Unique doit faire émerger une culture de prévention. L'outil AIDER3P facilite sa mise à jour.**

**L'engagement de la direction et la participation active des salariés sont la clé d'une démarche réussie.**

# Un outil APST37 dédié pour évaluer les risques professionnels

- Une méthodologie
- Une démarche
- Des fiches de risques
- Des outils
- Des fiches mémo
- Un espace documentaire

1

Connectez-vous sur notre site [www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)

 Je suis employeur



Portail DUERP | AIDER3P

Identifiant :  
Mot de passe :

3

AIDER3P Aide à l'Évaluation des Risques Professionnels et Prévention de la Pénibilité

Consulter la réglementation et la méthodologie

- ▶ DUER Document Unique d'Évaluation des Risques Pénibilité

DUER

- ▶ Créer vos unités de travail
- ▶ Modifier vos unités de travail
- ▶ Saisir mes fiches de risques
- ▶ Mise à jour fiches de risques
- ▶ Consulter le DUER
- ▶ Clôturer le DUER
- ▶ Historique DUER
- ▶ Importer les données du DUER Découverte
- ▶ Raport d'un document vierge

J'évalue

Évaluation de la pénibilité

- ▶ Créer vos unités de travail
- ▶ Modifier vos unités de travail
- ▶ Saisir mes fiches de risques
- ▶ Mise à jour fiches d'exposition
- ▶ Consulter une fiche d'exposition
- ▶ Clôturer des fiches d'exposition
- ▶ Historique des fiches d'exposition
- ▶ Importer les données de la fiche d'exposition Découverte
- ▶ Raport d'un document vierge

2

J'évalue  
Les risques professionnels de mon Entreprise et la pénibilité



4

La synthèse de l'évaluation doit être transcrite dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Unité	Évaluation des risques			Prévention existante			Cotation			Action					
	Risque	Situations dangereuses	Domages potentiels	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	Fréquence	Gravité	Maîtrise préalable	Risque final	Mesures préconisées	Responsable	Délai	Fait le	
administratif	Risques abrasion/ventilation	opérateur	irritations, Accidents ...	Provision de brosses (dés) (15/08/2015)			Périodique	Peu importante	Non maîtrisée	4					
administratif	Risques liés aux ambiances lumineuses	Eclairage mal adapté	Fatigue visuelle, Fatigue physique, Accidents ...		les dispositifs d'éclairage de secours vérifiés (fonctionnement, normes...)		Continue	Minime	Non maîtrisée	6	Réaliser une étude d'éclairage	aport	6 mois	26/05/2015	
		Ambiagement des locaux non adapté			Supprimer ou réduire les reflets, les zones éblouissantes, rayonnantes, gênantes... (lignes, tableaux...)		Continue	Peu importante	Non maîtrisée	16	AMT		2 mois		
		Présence de zones d'éblouissement dans les bureaux					Exceptionnelle	Minime	Non maîtrisée	1					
		Absence de maintenance régulière de l'installation					Fréquente	Peu importante	Non maîtrisée	6					
administratif	Risques liés aux vibrations	Les prises de jour ne sont pas régulièrement nettoyées					Périodique	Peu importante	Non maîtrisée	4					
		Absence de stores ou de rideaux aux fenêtres	Fatigue musculaire/ Douleurs lombaires/ Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ...				Continue	Minime	Non maîtrisée	6					
administratif	Risques liés aux vibrations	Utilisation d'engins de manutention générant des vibrations "corps entier" (chariot élévateur, télescopic, ...)					Fréquente	Peu importante	Non maîtrisée	6					
administratif	Risques de chutes de plain-pied	Le sol est dégradé (trous, bosses, revêtement lège...)	Accidents Blessures (lésions, fractures, ...)				Exceptionnelle	Importante	Non maîtrisée	4	Choisir des revêtements de sols adaptés	BLANC	now	01/03/2015	
		Les revêtements de sols sont décollés ou mal fixés					Exceptionnelle	Importante	Non maîtrisée	4	Remettre en état le revêtement du sol	BLANC	6mois		
administratif	Risques d'accidents liés aux circulations internes	Circulation et manœuvre de Poussoirs dans l'enceinte de l'établissement	Accidents Blessures (lésions, fractures, ...)				Périodique	Importante	Peu maîtrisée	4	Organiser des circuits de circulation (sens unique...)	K2	1 an		
		Zones de circulation communes à tous les véhicules (véhicules, chariots...)					Fréquente	Importante	Peu maîtrisée	6	Choisir des zones piétonnes différentes des voies pour véhicules	K2	1 an		